



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 mars 2009
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2009

8-10 juin 2009

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Liban

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays concernant le Liban est présenté au Conseil d'administration pour examen et approbation. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global qui s'élève, pour la période 2010-2014, à 3 750 000 dollars, à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et à 7,5 millions de dollars, à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2009/8.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration (E/ICEF/2006/5/Rev.1), le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF au plus tard six semaines après son examen. Il sera ensuite soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2009.



Données de base†

(2007, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (de moins de 18 ans, en millions)	1,4
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	29
Insuffisance pondérale (modérée et grave, en pourcentage, 2004)	4
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 2005)	150 ^a
Taux de fréquentation dans l'enseignement primaire (pourcentage net, garçons/filles, 2006)	82/82
Élèves du primaire atteignant la cinquième année de scolarité (en pourcentage, 2005)	87
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (en pourcentage, 2006)	100
Utilisation de services d'assainissement adéquats (en pourcentage, 2006)	
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (en pourcentage)	0,1
Enfants qui travaillent (en pourcentage, enfants de 5 à 14 ans, 2000)	7
RNB par habitant (en dollars des États-Unis)	5 770
Enfants de 1 an ayant reçu le vaccin associé antidiphtérique, anticoquelucheux et antitétanique (en pourcentage)	74
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (en pourcentage)	53

† On trouvera des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes à l'adresse ci-après : <http://www.unicef.org>.

^a Ce chiffre est une estimation OMS/UNICEF/FNUAP et Banque mondiale pour 2005 corrigée afin de tenir compte des erreurs de classification et de non-déclaration des décès maternels. Pour de plus amples informations, voir <http://www.childinfo.org/areas/maternalmortality>.

La situation des enfants et des femmes

1. Le deuxième rapport du Liban sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le bilan commun de pays fournissent les informations les plus récentes sur les progrès déjà accomplis dans la réalisation des objectifs. Le Gouvernement libanais reconnaît qu'il est primordial de renforcer encore les capacités nationales dans les domaines de la collecte, de la diffusion et de l'analyse des données, tel que mentionné dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

2. **Objectif 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim.** Bien que l'incidence de la pauvreté soit relativement peu élevée (29 % des Libanais vivant en deçà du seuil de pauvreté de 4 dollars par habitant et par jour, y compris 8 % vivant avec moins de 2,4 dollars par jour), les disparités régionales persistent. Selon l'évaluation des Nations Unies, on ne dispose pas d'informations suffisantes pour juger si le Liban est près de parvenir à cet objectif.

3. **Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous.** Les taux élevés d'abandon scolaire et de redoublement dans les établissements publics, atteignant 22 % et 48 % respectivement, la mauvaise qualité et le coût élevé de l'éducation, loin de correspondre aux résultats scolaires, sont les principaux problèmes du système d'éducation nationale. Selon l'évaluation des Nations Unies, le Liban va très probablement atteindre cet objectif.

4. **Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.**

La parité dans l'éducation a encore besoin d'être traduite par une participation plus active des femmes à la vie sociale. Le taux d'activité économique des femmes (22 %) est bien inférieur à celui des hommes (73 %). La représentation des femmes sur la scène politique et aux postes de prise de décisions dans l'administration publique reste limitée. Selon l'évaluation des Nations Unies, le Liban va très probablement atteindre cet objectif.

5. **Objectif 4. Réduire la mortalité infantile.** Dans les régions les moins avancées, le taux de mortalité infantile est au moins deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Pas plus de la moitié des enfants sont vaccinés dans des centres médicaux supervisés par le Ministère de la santé et il n'y a pas d'informations sur la couverture vaccinale par le secteur privé. En conséquence, la rougeole demeure une importante cause de morbidité infantile, le Liban enregistrant le taux le plus élevé de la région¹ (pour 100 000 personnes). Selon l'évaluation des Nations Unies, le Liban pourrait atteindre cet objectif en déployant des efforts supplémentaires et en adoptant certains changements.

6. **Objectif 5. Améliorer la santé maternelle.** Bien que les services de soins de santé maternelle soient généralement accessibles à plus de 80 % des femmes, l'analyse des progrès nationaux relatifs à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement montre que, de manière générale, les soins maternels sont principalement assurés par le secteur privé et que peu d'attention est accordée à la prévention des maladies. Globalement, les services disponibles ne sont pas à la mesure de la situation relative à la mortalité maternelle. Selon l'évaluation des Nations Unies, le Liban va très probablement atteindre cet objectif.

7. **Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.** À la fin de 2008, plus de 1 100 cas ont été signalés par le Ministère de la santé, le nombre estimé par l'Organisation mondiale de la Santé étant 2,5 fois plus grand. Dans 70 % des cas, l'infection a été transmise sexuellement. Des services de consultation et de dépistage volontaires ont été lancés récemment. Selon l'évaluation des Nations Unies, on ne dispose pas d'informations suffisantes pour juger si le Liban est près de parvenir à cet objectif.

8. **Objectif 7. Préserver l'environnement.** L'approvisionnement en eau pose problème. Les niveaux de pollution de l'eau sont élevés et les pertes représentent 50 % de l'eau distribuée par l'intermédiaire des réseaux publics. Selon l'évaluation des Nations Unies, on ne dispose pas d'informations suffisantes pour juger si le Liban est près de réaliser cet objectif.

9. **Protection de l'enfance** (question abordée à la section VI de la Déclaration du Millénaire). Au Liban, les problèmes relatifs à la protection de l'enfance sont notamment le nombre élevé d'enfants placés en institutions, le phénomène persistant du travail des enfants, l'application insuffisante des normes de la justice pour mineurs aux enfants délinquants et les cas non déclarés de maltraitance à l'égard des enfants.

¹ Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale (EMRO), *Measles Bulletin*, octobre 2007.

10. Le respect des dispositions de la section V de la Déclaration (participation authentique de tous les citoyens, y compris des enfants et des jeunes) pose également problème. Les concepts de tolérance, de coexistence et de conciliation pacifique des points de vue sont remis en question par les jeunes générations depuis les dernières confrontations armées auxquelles elles ont assisté au printemps 2008 et qui ont rappelé aux Libanais la guerre civile prolongée des années 80.

11. La plupart des questions susmentionnées ont été mises en évidence dans les observations faites par le Comité des droits de l'enfant au sujet du troisième rapport périodique sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant au Liban². L'État partie a été prié instamment de prendre un certain nombre de mesures : a) renforcer les mécanismes de collecte de données et élaborer une stratégie globale de développement définie et exécutée à l'échelle nationale et assortie d'un calendrier, ainsi que des programmes d'action sociale visant à réduire la pauvreté et à renforcer le développement communautaire; b) accroître le budget alloué aux enfants vulnérables à l'échelle locale pour régler le problème des disparités; c) assurer l'égalité d'accès des mères et des enfants de toutes les régions du pays à des services de santé primaires de qualité; d) assurer l'universalité et la gratuité de l'enseignement primaire; e) établir des normes pour la prestation de services par les organisations non gouvernementales (ONG); f) éliminer la discrimination à l'égard des enfants appartenant aux groupes vulnérables, y compris les enfants handicapés, les enfants étrangers, les enfants réfugiés et demandeurs d'asile, les enfants palestiniens, les enfants pauvres, les enfants délinquants et les enfants vivant dans les zones rurales; g) modifier la législation nationale de manière à tenir compte des normes fixées par le Comité des droits de l'enfant (âge minimal du mariage, responsabilité pénale, droit à la nationalité); h) garantir le droit à la protection contre la violence et la maltraitance; i) éviter la séparation des enfants de leur milieu familial; et j) respecter pleinement les normes de la justice pour mineurs et assurer la réalisation de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales des enfants de réfugiés palestiniens. Le Liban doit encore ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés qu'il a signé en 2002.

Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération précédente

12. Au cours des quatre dernières années, le climat d'insécurité dû à la situation politique au Liban a empêché les organismes des Nations Unies d'obtenir les résultats prévus dans le cadre du PNUAD et d'élaborer des descriptifs de programme quinquennaux de pays. S'inspirant de la stratégie commune de relèvement transitoire en 2007-2008, l'UNICEF s'est appuyé sur des descriptifs de programme annuels pour 2007 et 2008. Le descriptif de programme pour 2009 a assuré la transition vers un nouveau type de programmation plus adapté à la situation du Liban en tant que pays à revenu intermédiaire en accordant la priorité aux activités en amont au niveau des politiques.

² Examiné par le Comité en janvier 2006.

Principaux résultats obtenus

13. La plupart des résultats obtenus de 2006 à 2008 proviennent d'interventions d'urgence et de sortie de crise. Toutefois, aucun effort n'a été ménagé pour rattacher les interventions de relèvement aux priorités de réforme politique à plus long terme en matière de santé publique, d'eau et d'assainissement, d'éducation et de protection, et des fonds d'urgence ont été utilisés, dans la mesure du possible, pour élaborer des éléments pour les futurs cadres et mécanismes politiques. La partie suivante donne un aperçu de quelques-uns des résultats de la collaboration entre l'UNICEF et ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux :

a) Amélioration des taux de couverture vaccinale dans les districts mal desservis. La couverture par le vaccin antidiphtérique, anticoquelucheux et antitétanique et contre la rougeole par l'intermédiaire du système public de soins de santé a dépassé 70 % dans 17 des 27 qazas libanais (districts). L'initiative « Reach Every District » (Atteindre chaque district) déjà menée dans cinq qazas a favorisé un nouveau partenariat entre le Ministère de la santé publique, le Ministère de l'intérieur et les municipalités, les autorités locales ayant été mobilisées pour atteindre tous les enfants;

b) Modélisation de services décentralisés dans les zones difficiles à atteindre. La collaboration entre le Ministère de la santé publique, les ONG et les municipalités dans le cadre de programmes de soins de santé préventifs et d'actions de proximité a permis d'assurer des services de soins de santé primaires et une éducation pour la promotion de la santé à environ 60 000 personnes dans les districts de Bent Jbeil, de Marjeyoun, de Hasbaya, d'Akkar et dans la Bekaa grâce à un réseau de 120 agents de santé locaux;

c) Remise en état des systèmes d'alimentation en eau. Plus de 460 000 personnes touchées par le conflit de 2006 ont à nouveau accès à l'eau potable dans le sud du Liban et dans d'autres parties du pays grâce à l'installation de 7 grands réservoirs d'eau (dont six d'une capacité de 200 mètres cubes et un d'une capacité de 1 000 mètres cubes), de 22 citernes équipées d'un dispositif de chloration, de 40 kilomètres de tuyauterie, de générateurs de courant électrique pour 7 stations de pompage et de 10 installations mobiles de traitement d'eau. Dans le camp palestinien de Nahr el Bared, qui a été détruit à la suite des hostilités de l'été 2007, l'UNICEF a fourni de l'eau régulièrement à environ 20 000 personnes. Dans le cadre du plan de reconstruction du camp, l'UNICEF est chargé de relier 300 ensembles d'habitations à un réseau de distribution d'eau dont bénéficieront en permanence environ 15 000 personnes. En parallèle à son intervention d'urgence, l'UNICEF a soulevé la question de la qualité de l'eau avec les autorités compétentes nationales et coordonne actuellement avec la Banque mondiale son initiative de plaidoyer en faveur d'une politique nationale dans ce domaine;

d) Essai d'ensembles intégrés de dispositifs d'assistance aux communautés locales. La remise en état d'établissements scolaires publics et de leurs installations sanitaires et d'adduction d'eau, l'hygiène, les examens médicaux de routine et la gestion de salles de classe adaptées aux enfants ont constitué les éléments de l'assistance fournie à 28 écoles choisies parmi les plus endommagées pendant les situations d'urgence de 2006 et 2007. Tout en bénéficiant directement à 3 800 élèves et leur famille, cette expérience de coopération entre le Ministère de l'éducation, l'UNICEF et l'ONG International Medical Corps a permis à tous les partenaires de tirer des enseignements précieux pour la planification de dispositifs multisectoriels d'assistance locale;

e) Négociation de partenariats entre les secteurs public et privé. En coordination étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'initiative Adopt-a-School menée dans une vingtaine de localités a été renforcée pour attirer de nouveaux donateurs et partenaires du secteur privé. La transformation d'écoles en centres de développement communautaire dans les zones les plus pauvres des districts de Hermel, de Tripoli et d'Akkar et dans la vallée de la Bekaa a aidé à lutter contre l'analphabétisme parmi les adultes, les hauts taux d'abandon scolaire et les mauvaises pratiques en matière d'hygiène dans les écoles et les foyers. Depuis le lancement de cette initiative, le secteur privé s'intéresse de plus en plus aux questions de développement local;

f) Activités de plaidoyer en faveur de la justice pour mineurs. Pour poursuivre sa campagne de plaidoyer qui a réussi à favoriser l'adoption de la loi 422 en 2002 contenant les éléments d'un système de justice pour mineurs dans le pays, l'UNICEF a joint ses efforts à ceux du Ministère de la justice afin de créer des mécanismes de mise en application des normes de la justice pour mineurs et d'accroître le recours au travail d'utilité collective pour remplacer la peine de détention, faisant passer le pourcentage des jeunes concernés de 1 % à peine dans les années 2002 à 2005 à environ 15 % en 2008. L'objectif fixé par l'UNICEF est d'augmenter progressivement la contribution du Ministère de la justice au financement du programme afin de généraliser la méthode expérimentée;

g) Lancement d'un débat public ouvert sur la question des enfants placés en institutions. Sur la base d'une étude menée avec l'appui de l'UNICEF dans environ 140 établissements, une série de consultations a été lancée avec les ministères des affaires sociales, de l'éducation, des finances et de l'intérieur, les spécialistes, les chefs religieux et les médias afin d'élaborer une réforme globale du système libanais de garde d'enfants dans les institutions;

h) Lancement de réseaux de protection de l'enfance. Grâce aux partenariats conclus pour apporter une aide psychologique et sociale d'urgence aux populations déplacées pendant le conflit de 2006 (25 espaces adaptés aux enfants, 7 centres pour jeunes, plus de 25 ONG partenaires et plusieurs municipalités) et qui auraient bénéficié à environ 250 000 enfants et adolescents, les municipalités locales et les ONG s'intéressent de plus en plus à la prise en charge de la protection des enfants. Cela devrait aboutir à l'institutionnalisation des coordonnateurs de la protection de l'enfance en tant que fonctionnaires ordinaires dans les municipalités cibles;

i) Lancement d'un programme télévisé novateur. *Sawtouna* (Notre voix) est un programme télévisé réalisé par des jeunes pour les jeunes, diffusé sur la chaîne principale deux fois par mois. Il bénéficie d'une audience stable depuis 2006 et pas moins de 300 000 téléspectateurs l'ont suivi chaque fois qu'il a été diffusé en 2008. Il est estimé que 35 % au moins des jeunes libanais connaissent *Sawtouna*.

Enseignements tirés

14. Dans l'espoir de régler le problème des disparités, les donateurs internationaux se sont de plus en plus engagés dans la programmation décentralisée. Or, ce n'est qu'en 2008 que leurs nombreuses expériences ont été réunies sous l'égide du groupe consultatif de donateurs sur la décentralisation dirigé par l'Union européenne, puis examinées quant à leur efficacité et à leur viabilité. En conséquence, la nécessité de passer d'une approche axée sur les projets à une stratégie plus globale de

planification de la politique sociale a émané de l'expérience des organismes des Nations Unies et d'autres organismes donateurs dans le but d'envisager de plus vastes mesures de réduction de la pauvreté et des réformes dans tous les secteurs. Il a été reconnu que des compétences en matière de planification des politiques sociales et un engagement en faveur d'activités de plaidoyer de haut niveau adaptés de manière à traduire les modèles de réussite en changements normatifs et budgétaires systémiques étaient essentiels pour s'attaquer aux besoins et aux problèmes identifiés dans le contexte d'un pays à revenu intermédiaire.

15. La programmation conjointe des organes et organismes des Nations Unies se concrétise depuis 2007-2008. L'exécution du projet de politique nationale de la jeunesse et le programme de reconstruction du camp de Nahr el Bared sont deux exemples qui illustrent les avantages évidents d'une action cohérente des Nations Unies. Les membres de l'équipe spéciale pour la jeunesse sont tous persuadés que les activités de plaidoyer communes et la pression constante en faveur d'un programme mieux défini pour les jeunes ont aidé à obtenir l'engagement de parties prenantes nationales clés au Conseil des ministres et au Ministère de la jeunesse et des sports. Le projet de reconstruction du camp palestinien de Nahr el Bared, qui a répondu à une série complexe de besoins infrastructureux, est un exemple des économies d'échelle et de la répartition des responsabilités compte tenu des considérations techniques et de la disponibilité des compétences correspondantes dans chacun des organismes concernés. En outre, ce projet met en évidence les avantages particuliers d'une interaction beaucoup plus étroite entre les organismes des Nations Unies, le Coordonnateur résident et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sur tous les plans techniques et de la coordination.

16. Le recours à des ensembles intégrés d'interventions essentielles, englobant les services concernant la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation et la protection, a été mis à l'essai depuis 2006, en collaboration avec les ONG internationales et nationales, les ministères mandatés et les municipalités. Il s'agit d'une stratégie qui a fait ses preuves dans l'action de proximité. L'utilisation des écoles comme point de départ pour régler les questions de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) a aidé à réunir les parents, les dirigeants locaux, les prestataires de services locaux et les administrations municipales pour faire face à des problèmes qui compromettent le bien-être des enfants. Toutefois, tel qu'il a été constaté dans les examens du programme annuel en 2007-2008, pour gérer des projets intégrés, l'UNICEF a besoin de réajuster ses effectifs, notamment en attribuant la responsabilité de l'établissement du modèle de projet local à un seul administrateur au lieu de la répartir parmi plusieurs groupes sectoriels.

17. L'audit exhaustif de l'UNICEF en 2008, les examens annuels en 2007-2008 et les examens individuels de projets ont confirmé la faiblesse de la fonction de suivi et d'évaluation dans tout le cycle de programmation. La méthode qui consiste à compter sur les partenaires d'exécution pour assurer le suivi et l'évaluation s'étant avérée inefficace, les fonctions d'évaluation et de suivi doivent être renforcées au sein de l'UNICEF. La régularisation de ces fonctions permettra aussi à l'UNICEF d'apporter des contributions adéquates aux systèmes créés récemment par le gouvernement pour suivre les flux d'aide internationale (tels que la base de données sur l'aide au développement créée au sein du Cabinet du Premier Ministre).

Programme de pays, 2010-2014

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Politiques sociales	1 750	750	2 500
Protection de l'enfance	625	2 680	3 305
Compétences nécessaires à la vie courante des adolescents	625	2 400	3 025
Coûts intersectoriels	750	1 670	2 420
Total	3 750	7 500	11 250

Processus d'élaboration du programme

18. Le programme de pays pour 2002-2006 a été renouvelé à trois reprises (pour 2007, 2008 et 2009, respectivement) en raison de la situation politique complexe du pays et d'une série de situations d'urgences. Le descriptif de programme de pays proposé actuellement a tiré parti des conclusions du bilan commun de pays qui a été effectué en 2007. Il a été élaboré compte tenu des résultats escomptés du PNUAD pour 2010-2014. Ce descriptif repose sur les résultats des examens de l'exécution des programmes en 2007-2008 (y compris les enseignements tirés pendant la situation d'urgence en 2006), les débats techniques avec les experts du gouvernement et des ONG et les consultations officielles avec les principaux interlocuteurs gouvernementaux et les organismes des Nations Unies au début de 2009. Les observations finales du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes au sujet des rapports périodiques du Liban (en 2006 et 2008) ont beaucoup aidé à parvenir à un consensus sur la définition des priorités du programme.

Objectifs, principaux résultats escomptés et stratégies

19. Dans le cadre de l'engagement global envers la Convention relative aux droits de l'enfant, l'objectif du programme de coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement libanais est de placer les enfants et les adolescents au centre des politiques sociales nationales et de faire en sorte que les plus défavorisés et les plus marginalisés fassent partie de ceux qui bénéficient d'une protection sociale. Un développement plus équitable est essentiel pour éviter les conflits causés par les inégalités et pour maintenir les résultats obtenus précédemment en faveur des enfants.

20. Pour atteindre cet objectif, il faut incorporer une approche des droits de l'enfant basée sur les normes établies par la Convention relative aux droits de l'enfant et guidée par les objectifs du Millénaire pour le développement dans le programme de politiques sociales à tous les niveaux. Les principaux résultats escomptés du programme de coopération correspondent aux catégories de problèmes mises en évidence dans le bilan commun de pays : a) collecte de données et capacités d'analyse insuffisantes; b) lacunes politiques dans les secteurs clés; c) absence de mécanismes réguliers pour veiller au respect des cadres et des normes

relatifs aux droits de l'homme; et d) peu de possibilités pour les jeunes de développer tout leur potentiel et de participer à la vie sociale. Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

a) Des données mises à jour et ventilées et une analyse approfondie de la situation des enfants et des adolescents pour guider la prise de décisions et la formulation des politiques nationales en matière de soins de santé, d'éducation et de VIH/sida;

b) Une analyse de qualité des politiques sociales, de la législation nationale et des allocations budgétaires en vue de la réalisation des droits des femmes et des enfants produite et utilisée pour des campagnes de plaidoyer de haut niveau en faveur de politiques sociales et d'améliorations dans l'allocation des ressources;

c) Des possibilités d'amélioration sur le plan judiciaire et administratif dans le domaine de la protection de l'enfance et de la justice pour mineurs analysées et examinées afin d'assurer une protection à tous les enfants vivant au Liban;

d) Des politiques et dispositifs nationaux susceptibles d'accorder plus de place à la participation des adolescents et au développement des compétences dont ils ont besoin dans la vie courante examinés afin de renforcer le rôle national des adolescents et d'accroître leur contribution à la prévention des conflits et de la violence et à la promotion d'une culture de tolérance et de paix.

21. La stratégie générale du programme de coopération de pays s'appuie sur les faits observés pour élaborer et améliorer les politiques de développement social, les mécanismes de mise en œuvre et les normes en matière de santé, d'eau et d'assainissement, d'éducation et de protection. Les faits observés grâce à la recherche et à l'analyse seront enrichis par la conception d'approches intégrées de développement local au titre d'initiatives conjointes du PNUAD dans des domaines ciblés. Ces deux sources de savoir qui se complètent alimenteront toutes les réformes politiques du pays pour aboutir concrètement à l'évolution budgétaire et institutionnelle appropriée.

22. Compte tenu de la situation politique complexe et de l'insécurité au Liban, l'existence d'un dispositif de gestion des risques de catastrophe et d'intervention humanitaire revêt une importance cruciale. Tous les programmes comprendront une composante de situation d'urgence visant à garantir une assistance minimale. Pour parer à l'éventualité d'une détérioration soudaine de la situation, l'UNICEF conclura des accords prévisionnels avec les principaux acteurs sur le terrain (la Croix-Rouge libanaise et d'importantes organisations non gouvernementales nationales), recensera les centres opérationnels et les capacités d'entreposage et de distribution dans les zones à haut risque en vue d'interventions rapides, entreprendra des préparatifs administratifs aux fins d'une mobilisation des moyens d'intervention en cas d'urgence et appliquera des normes minimales opérationnelles pour assurer la sécurité du personnel et des biens.

23. L'UNICEF estime qu'avec une bonne stratégie de communication, qui prévoit des activités de communication pour le développement et de plaidoyer, il sera possible d'améliorer considérablement la situation des enfants au cours des cinq prochaines années. Le Fonds continuera de nouer des relations à long terme avec le secteur privé libanais pour préparer la voie en vue de partenariats durables.

Liens avec les priorités nationales et le PNUAD

24. Le programme de coopération avec le Liban reprend les priorités du plan national d'action sociale visant à renforcer les filets de protection sociale et l'accès aux services sociaux de base, à savoir la lutte contre la pauvreté, la rationalisation accrue des dépenses sociales et l'élaboration d'un programme de développement social à moyen et à long terme, pour lesquelles des plans d'action détaillés ont été conçus et des ressources budgétaires prévues. Il est aligné sur les objectifs visés par le PNUAD pour 2010-2014, qui ont été élaborés pour faire face à un certain nombre de problèmes nationaux, comme les disparités régionales, l'exclusion sociale, l'inefficacité de l'administration publique et la dégradation de l'environnement. Il a été reconnu que la réforme socioéconomique passe par le renforcement de la culture des droits de l'homme. Le bilan commun de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement soulignent la nécessité d'assurer la reconnaissance universelle des droits fondamentaux des populations libanaise et palestinienne.

Liens avec les priorités internationales

25. Les objectifs du programme de pays sont conformes aux principes et normes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Ils sont alignés sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que sur les buts fixés dans la Déclaration du Millénaire et *Un monde digne des enfants* et les recommandations du Comité des droits de l'enfant et de l'*Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*. Le programme de pays concorde avec le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2011, l'accent étant mis sur les domaines d'intervention 4 (protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance) et 5 (mobilisation et partenariats en faveur des droits des enfants).

Composantes du programme

26. La composante des **politiques sociales** a été établie compte tenu de la situation particulière du Liban, pays à revenu intermédiaire où l'établissement d'un programme d'action consensuel axé sur l'utilisation des ressources disponibles revêt une importance fondamentale. Pour que le programme national de développement socioéconomique assure une promotion effective des droits des enfants, il faut faire en sorte que le Gouvernement et les autres parties prenantes prennent conscience des obligations qui leur incombent au titre des conventions internationales relatives aux droits de l'homme et les comprennent bien, et renforcer leur capacité de planifier et d'élaborer des politiques sociales en faveur des enfants et d'en contrôler l'application aux niveaux national et local. C'est pourquoi l'activité prévue au titre de la composante des politiques sociales consistera surtout à fournir des conseils techniques pour l'analyse des politiques relatives à la santé, à l'éducation, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, à la protection sociale et à d'autres domaines touchant directement au bien-être des enfants et des femmes, notamment l'examen des dépenses publiques et des ressources budgétaires consacrées à la cause des enfants.

27. Produire des données statistiques ventilées par sexe et des analyses qualitatives qui permettront d'élaborer des politiques fiables sera l'objectif principal de la composante des politiques sociales. L'utilisation des résultats de l'Enquête en grappes à indicateurs multiples s'étendra lorsque l'Administration centrale de la statistique aura ouvert l'accès de la base de données DevInfo au public. La situation des enfants et des femmes (y compris ceux d'origine palestinienne) sera régulièrement analysée et des activités de plaidoyer seront entreprises auprès du Gouvernement, des parlementaires, des organisations de la société civile, des responsables locaux, des jeunes et des enfants. Le concours des universitaires libanais sera de plus en plus sollicité pour appuyer les activités de l'UNICEF. Les alliances avec le secteur privé seront renforcées car elles constituent une filière de financement et un moyen de promouvoir une culture de responsabilité sociale.

28. Pour contribuer au programme national de réforme et à l'élaboration de politiques, l'UNICEF participera à des initiatives visant à renforcer les capacités des acteurs de développement locaux, en collaboration avec les partenaires du PNUAD, la Banque mondiale et l'Union européenne. La composante des politiques sociales vise une autre réalisation importante, qui est l'utilisation des données d'expérience tirées de l'ensemble des interventions soutenues par l'UNICEF pour planifier le développement décentralisé et établir le budget et les directives opérationnelles correspondants.

29. La composante de **protection de l'enfance** sera axée sur la redynamisation de la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui énoncent des objectifs précis touchant la défense de l'enfance. La situation des enfants palestiniens est particulièrement préoccupante. On estime qu'en révisant la législation nationale, en comblant les lacunes juridiques existantes et en mettant en place des procédures et des mécanismes de budgétisation pour favoriser les soins en milieu familial, en introduisant les principes de la justice pour mineurs et en généralisant leur application, en luttant contre la maltraitance et l'exploitation des enfants, en protégeant les enfants de la violence et en les empêchant d'être impliqués dans des conflits armés, il sera possible de créer un environnement protecteur pour tous les enfants, quelle que soit leur nationalité. Les réseaux de protection de l'enfance permettront aux divers intervenants (entités gouvernementales, organisations non gouvernementales, établissements d'enseignement supérieur, médias) d'échanger des informations, de mener ensemble des activités de plaidoyer et de coordonner leur action.

30. La composante de **l'autonomie fonctionnelle pendant l'adolescence** innovera avec des initiatives visant à aider les filles et les garçons à réussir leur passage de l'adolescence à l'âge adulte, en contribuant à prévenir les conflits et la violence et à promouvoir la culture de tolérance et de paix. Elle concernera principalement les régions reculées du pays où les adolescents ont peu de possibilités de formation, notamment les camps palestiniens. L'UNICEF mettra en place des programmes visant à donner aux filles et aux garçons les connaissances et les aptitudes qui leur permettront de se préserver des risques sanitaires (notamment l'infection par le VIH), d'apprendre la tolérance sociale et culturelle, de maîtriser les techniques de règlement des conflits et de faire preuve de créativité en trouvant les ressources nécessaires à leur propre développement. La formation des adolescents libanais et palestiniens à la maîtrise du quotidien sera dispensée dans le cadre de l'enseignement scolaire et extrascolaire et l'on utilisera pour ce faire l'infrastructure

déjà en place – centres de développement social, centres d'activité municipaux, centres de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique, écoles de l'UNRWA et locaux des organisations non gouvernementales.

31. Les **dépenses intersectorielles** serviront à couvrir les dépenses de personnel et les autres dépenses, y compris les dépenses afférentes à la sûreté et à la sécurité, à la gestion des risques, à la formation et aux voyages, à la responsabilisation et à l'amélioration de l'efficacité de la gestion, aux services communs, au matériel de bureau, aux opérations et aux mesures de précaution visant à assurer leur continuité en cas de crise.

Principaux partenariats

32. Les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, ainsi que les principales organisations non gouvernementales nationales et internationales seront les principaux partenaires de l'UNICEF dans l'application de ce programme de pays, de même que les Ministères libanais des affaires étrangères, des finances, des affaires sociales, de la santé, de l'éducation, de la justice, de l'intérieur, de l'énergie et de l'eau et de la jeunesse et des sports. Outre les initiatives conjointes prévues dans le cadre du PNUAD, les plans de travail seront étroitement liés à ceux du PNUD, de l'OMS, de l'UNRWA et de la Banque mondiale. L'UNICEF intensifiera sa collaboration avec les groupes de travail du PNUAD, les forums consultatifs des bailleurs de fonds organisés par l'Union européenne sur la décentralisation et l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les cellules de coordination du Coordonnateur résident de l'ONU dans le Nord et le Sud-Liban. Le fonds resserrera sa coopération avec le Haut Conseil pour l'enfance, le Conseil du développement et de la reconstruction et l'Union des municipalités. Le concours des établissements d'enseignement supérieur libanais sera sollicité pour l'application du programme de développement socioéconomique du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et les échanges de données d'expérience et de savoir-faire Sud-Sud. Les entreprises privées seront la cible privilégiée des activités de plaidoyer de l'UNICEF, étant donné leur rôle primordial dans nombre d'initiatives intersectorielles.

Gestion, suivi et évaluation du programme

33. Les activités de suivi et d'évaluation occupent une place importante dans le programme de pays et le PNUAD. L'UNICEF renforcera ses méthodes et ses systèmes pour mieux planifier à partir des données factuelles et améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données. Les systèmes internes de gestion des connaissances seront reliés au système DevInfo qui est hébergé dans la base de données de l'Administration centrale de la statistique et de l'aide au développement du Cabinet du Premier Ministre. Les dispositifs de suivi et d'évaluation, ainsi que les principales études, les enquêtes, les travaux d'évaluation et de recherche nécessaires seront définis dans un plan quinquennal intégré et des plans annuels intégrés de suivi et d'évaluation. Le plan de suivi sera conforme au Cadre intégré de suivi et d'évaluation du PNUAD.

34. L'exécution du programme sera analysée lors de l'examen à mi-parcours qui aura lieu au deuxième trimestre de 2012. Les constatations faites à l'issue de cet examen, ainsi que les résultats des examens annuels et du suivi régulier, serviront à évaluer le PNUAD en 2014. Tous ces examens seront coordonnés avec les partenaires d'exécution nationaux sous la direction du Cabinet du Premier Ministre et du Ministère des affaires étrangères.

35. Chaque composante du programme sera gérée par un chef de section, en étroite coordination avec les ministères compétents et d'autres organisations non gouvernementales partenaires. Le Représentant adjoint coordonnera l'exécution du programme au sein du bureau tandis que le Représentant supervisera l'exécution du programme de pays, en concertation étroite avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales libanaises partenaires, les donateurs et les partenaires internationaux de développement, l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et le siège de l'UNICEF. L'équipe de pays de l'UNICEF examinera régulièrement l'état d'application du programme, en se fondant sur les bilans actualisés des progrès accomplis, les données sur l'utilisation des crédits budgétaires, l'évaluation continue des risques et d'autres indicateurs de résultats.
